Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le 19/03/2025
ID : 085-258502962-20250318-D021_BUR180325-DE

D021-BUR180325

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars à neuf heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Mme Anne AUBIN-SICARD, MM. Pierre CAREIL, Frédéric FOUQUET, Lionel GAZEAU, Damien GRASSET, Christophe HOGARD, Patrice PAGEAUD, Guy PLISSONNEAU, Yannick SOULARD, Noël VERDON
Excusés : MM. Stéphane BOUILLAUD, Yoann GRALL
Date de convocation : 11 mars 2025
Membres en exercice : 12
Présents : 10
Votants : 10

Convention entre le Département de la Vendée, Vendée Eau, le SYDEV, Trivalis et le GIP Vendée Numérique portant sur le financement du cœur du réseau LoRa

Vu la délibération D170-COS171224 du 17 décembre 2024 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Considérant que le GIP Vendée Numérique a attribué un marché visant à la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance d'un réseau bas débit LoRa et le cœur de réseau associé à l'échelle du département de la Vendée, à la suite :

- du recueil des besoins des collectivités vendéennes dans le cadre de l'enquête « Objets connectés » de 2022 ;
- de la validation de la gouvernance de Vendée Territoire Connecté (VTC) de l'intérêt de déployer un réseau bas débit LoRa et le cœur de réseau associé sur le territoire vendéen porté par Vendée Numérique ;
- de la définition des premiers cas d'usages mobilisant ce réseau à savoir :
  - La télérelève des compteurs d'eau pour Vendée Eau ;
  - Le pilotage des bâtiments dits énergivores des collectivités en accompagnement du SYDEV ;
  - Le taux de remplissage des Points d'Apport Volontaires (PAV) pour les adhérents de Trivalis;
  - La supervision des armoires fibres de Vendée Numérique.

Considérant que le montant prévisionnel du déploiement du cœur de réseau bas débit LoRa est établi à 336 385 €.

Considérant que Vendée numérique, le Département de la Vendée, Vendée Eau, le SYDEV et Trivalis sont convenus ensemble d'une participation pour ce déploiement du cœur de réseau, en vertu de l'intérêt des collectivités vendéennes à ce projet.

Considérant que la présente convention a pour objet de déterminer les modalités de financement du cœur de réseau LoRa, entre les Financeurs.

Considérant que Les Financeurs s'engagent à verser à Vendée Numérique, une participation financière globale d'un montant maximum de 33 639 euros par financeur, sous réserve de perception des subventions de la Banque des Territoires, pour un montant prévisionnel de dépenses éligibles de 336 385,00 €HT, révisions non incluses.

Considérant que cette participation est calculée sur la base d'un pourcentage de l'investissement éligible, selon le plan de financement suivant :

	Financement	Taux
Banque des Territoires	168 193 €	50,00%
Département	33 639 €	10,00%
SYDEV	33 639 €	10,00%
Vendée Eau	33 639 €	10,00%
Trivalis	33 639 €	10,00%
Vendée Numérique (autofinancement)	33 639 €	10,00%
Total	**336 385 €**	**100,00%**

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le 19/03/2025
ID : 085-258502962-20250318-D021_BUR180325-DE

En cas de non-perception des subventions de la part de la Banque des Territoires et ce qu'elles qu'en soient les raisons, la quote-part de la Banque des Territoires (168 193 €) sera répartie entre les autres financeurs de la façon suivante :

	Augmentation de l'engagement des Financeurs en cas de non-perception des subventions de la part de la Banque des Territoires	Taux de répartition de la quote-part de la Banque des Territoires	Nouveau Montant maximum d'engagement des Financeurs
Département	33 639 €	20,00%	67 277
SYDEV	33 639 €	20,00%	67 277
Vendée Eau	33 639 €	20,00%	67 277
Trivalis	33 639 €	20,00%	67 277
Vendée Numérique (autofinancement)	33 639 €	20,00%	67 277
Total	**168 193 €**	**100,00%**	**336 385**

Considérant qu'un versement unique sera réalisé à l'issue de la réalisation des investissements, sur présentation par Vendée Numérique aux Financeurs des justificatifs mentionnés dans la convention et d'un avis des sommes à payer.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- Approuver la convention de financement ci-jointe à intervenir avec le Département de la Vendée, Vendée Eau, le SYDEV et le GIP Vendée Numérique portant sur le financement du cœur du réseau LoRa,

- Autoriser le Président à signer la convention ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- Approuve la convention de financement ci-jointe à intervenir avec le Département de la Vendée, Vendée Eau, le SYDEV et le GIP Vendée Numérique portant sur le financement du cœur du réseau LoRa,

- Autorise le Président à signer la convention ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Signé électroniquement par : Damien Grasset
Date de signature : 19/03/2025
Qualité : Président de Trivalis

Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Guy Plissonneau
Date de signature : 19/03/2025
Qualité : 1er Vice-président de Trivalis

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).